



La récente réouverture des églises au Québec a placé la chrétienté devant un constat effarant: ce sont maintenant les gouvernements civils, commandés par l'OMS (Organisation mondiale de la santé) via la *Santé Publique*, qui imposent au clergé, avec l'accord malheureux de ses dirigeants, la façon de célébrer le culte.

La plus grande tragédie se situe au niveau des profanations du Corps du Christ, indirectement exigées sous couvert de mesures sanitaires sensées "protéger les gens"... Mais qui se soucie de "protéger le Christ"?

C'est un dogme de foi que le Christ est présent tout entier (corps, sang, âme et divinité) dans la moindre parcelle de l'hostie consacrée. D'ailleurs, je vous invite à relire le précieux document du prêtre théologien Ovila Melançon "Parcelles eucharistiques: présence réelle du Christ" sur notre site web. Le Christ, c'est Dieu Lui-même. Nous lui devons le plus grand des respects et l'adoration. À elle seule, la moindre parcelle d'Hostie

consacrée (c'est-à-dire Dieu Lui-même) vaut infiniment plus que tous les hommes même les plus dignes, infiniment plus que tous les anges et les saints, y compris la Vierge Marie.

D'autre part, chaque fois que le prêtre ou les fidèles manipulent les hosties consacrées, des parcelles (donc Dieu Lui-même) sont susceptibles de s'en détacher et de coller aux doigts ou de tomber par terre. C'est la raison pour laquelle, autrefois, le prêtre célébrant gardait le pouce et l'index joints à partir de la Consécration et était tenu à de nombreuses précautions pour éviter la profanation de possibles parcelles détachées. De là également l'usage de la patène sous le menton du communiant.

Désormais les fidèles ne peuvent plus communier sur la langue. Cette nouvelle consigne des évêques est observée scrupuleusement dans presque toutes nos paroisses, au mépris total de la loi de l'Église qui stipule

Revue « En Route »

Page 1

C.P. 833 Thetford Mines Québec Canada G6G 5V3

que tout fidèle a toujours le droit de recevoir, selon son choix, la Sainte Communion dans la bouche (Missale Romanum, Institutio generalis #161) conformément à l'usage multiséculaire de l'Église qui s'est toujours maintenu même dans les plus graves épidémies. Au mépris également de tout esprit de foi qui sait que Dieu, étant la Vie, ne saurait donner la mort ou la maladie par son Corps.

Les autorités religieuses diocésaines ont donc ordonné de distribuer la Communion uniquement sur la main, et fourni une longue liste de mesures "hygiéniques" à observer durant la célébration de la Sainte Messe.

On constate maintenant que les prêtres, après avoir tenu le Corps du Christ entre leurs doigts, se lavent les mains au *Purell* (gel/liquide désinfectant). De même pour les "ministres extraordinaires de la Communion" qui se "purellisent" les mains immédiatement avant de recevoir le Corps du Christ sur une main encore humide et collante, puis manipulent masque et lunettes, pour revenir se nettoyer les mains au désinfectant sitôt la Sainte Communion distribuée.

Quant à la façon de donner la Sainte Communion dans la main, il semble que chacun y va au gré de sa fantaisie, avec l'accord tacite des évêques.

Dans certaines paroisses on fait tomber le Corps du Christ dans la main du communiant (au risque qu'll atterrisse sur le plancher) pour éviter tout contact, et on se précipite pour se laver les doigts avec une lingette jetable conservée dans un sac de plastique, ou avec de l'eau savonneuse... ceci entre chaque communiant, ou en cas de frôlement fortuit avec la main de celui-ci. Parfois on utilise des gants jetables pour manipuler les Hosties consacrées.

Ailleurs, on donne la Communion à la sortie de l'église, dans le brouhaha des conversations animées, avec interdiction de revenir faire son action de grâce à l'intérieur. (Si j'étais en quête d'hosties consacrées pour une Messe noire, c'est dans cette église que j'irais!...)

Parfois, on porte la Sainte Communion aux bancs, donnant au premier fidèle du bord le nombre d'Hosties à se passer de main en main pour tous les fidèles du même banc, ce qui est formellement interdit par l'Église (Voir l'Instruction *Redemptonis Sacramentum* #94, par la Congrégation pour le Culte divin et les sacrements).

Et je passe sous silence toutes les horreurs dont on a entendu parler, ailleurs dans le monde: machines distributrices d'hosties, "racks" de bois pour hosties, hosties dans des sacs *ziploc* "prêtes à emporter"...

Que devient le Corps du Christ dans toutes les parcelles ainsi répandues ça et là? On se soucie scrupuleusement de la santé physique des gens... mais on se désintéresse totalement du Corps du Christ devenu une "chose" négligeable qu'on n'hésite pas à engluer de *Purell*, à jeter dans les poubelles (sacs, lingettes jetables, masques, gants) ou dans le renvoi de l'évier ou de la machine à laver...

Quelle abomination... Quel scandale... Quelles profanations!

Nous, prêtres et laïcs qui accomplissons ces crimes, sommes les véritables bourreaux du Christ, bien davantage que les brutes ignorantes de son temps qui n'ont fait que lui appliquer **notre** indifférence, **notre** cruauté, **nos** profanations d'aujourd'hui.

A-t-on encore la foi dans la Présence eucharistique? Réfléchissons-nous aux gestes que nous posons ou agissons-nous comme de petits robots? Sommes-nous des "Pilate" qui nous essuyons sur "l'obéissance due à l'autorité": c'est pas de ma faute, c'est la faute au gouvernement, à l'évêque, au curé...?

Dans les homélies (devenues trop souvent des redites serviles du "credo" de l'OMS) on nous bassine les oreilles avec l'obéissance due à l'autorité. Mais réalisons (et ceci fait partie intégrante de la doctrine de l'Église, basée sur l'Évangile) que toute loi émanant de l'autorité légitime, civile ou ecclésiastique, devient une loi illégitime lorsqu'elle va à l'encontre de la justice, des droits humains et des droits de Dieu.

Une loi illégitime ne peut jamais obliger en conscience et elle appelle parfois jusqu'à une "désobéissance" apparente lorsque ce qu'elle nous demande constitue un mal.

Manipuler le Corps du Christ sans respect, et avec danger évident, sinon la certitude, de le profaner: voici ce qui constitue un mal grave. Nous n'avons pas le droit de préférer obéir aux hommes plutôt qu'à Dieu.

Certains ont déjà objecté que «Jésus, en choisissant le pain, savait d'avance qu'll prenait le risque des miettes et que, par conséquent, il ne fallait pas s'en faire avec cela.» A quoi on peut répondre que «En descendant du Ciel pour prendre chair humaine, Il savait aussi qu'll prenait un risque. Nous le Lui avons fait payer en le crucifiant. Faudra-t-il maintenant tout recommencer et être de ceux-là qui, sans "savoir ce qu'ils font", plantent à nouveau les clous dans les membres de son Corps sacré ?» (Paul Bouchard, L'Informateur Catholique)

Il n'est jamais permis de faire le mal (profanations) pour obtenir un bien (grâces de la Communion). Par conséquent, mieux vaudrait ne pas distribuer la Com-

Page 2

munion que de la distribuer d'une façon sacrilège. Certains prêtres l'ont compris.

Certes, ce ne sont pas tous les fidèles qui sont conscients de la gravité de la situation. Leur ignorance religieuse les excuse certainement d'une partie ou de la totalité de la culpabilité de ces profanations. Mais les profanations n'en demeurent pas moins, objectivement.

Devant cette situation sans précédent dans l'histoire, que faire?

Il est vrai, notre marge de manœuvre est restreinte, mais pas absente.

Notre réaction sera d'abord passive: ne pas participer à ces abus. Certes, nous devons aller à la Messe dominicale, c'est de précepte. Mais n'acceptons jamais de communier de façon indigne du Christ. À ce sujet, le cardinal Robert Sarah (Préfet de la Congrégation pour le Culte divin et la discipline des Sacrements) écrivait, dans les débuts de ce qu'on nomme la "pandémie", qu'il est préférable de faire une communion spirituelle que d'accepter une diminution de respect dans la façon de recevoir le Corps du Christ.

(Voir, plus bas, une suggestion de prière de communion spirituelle.)

Prions pour nos dirigeants politiques et religieux, et pour les puissants de ce monde qui sont en train de déployer les tentacules du Gouvernement Mondial dont le but ultime est d'écraser l'œuvre de Dieu. Prions et offrons nos souffrances physiques et morales pour leur conversion. Récitons souvent la *prière de réparation* enseignée par l'Ange à Fatima.

Selon nos capacités, faisons part de notre désaccord à notre curé, notre évêque. Écrivons à notre député pour lui demander de faire pression afin que le gouvernement cesse de s'ingérer les questions de culte, car ceci entrave la liberté de religion et de conscience des citoyens. Essayons de sensibiliser nos proches afin qu'ils réalisent la situation et se réveillent de la stupeur dans laquelle ils semblent plongés.

N'oublions pas de demander à la Vierge Marie et à saint Michel Archange de venir à la rescousse de l'Église qui vit les souffrances du Vendredi-Saint.

Et gardons l'espérance au cœur car **Dieu ne nous abandonnera jamais**, malgré les apparences. Dans la nuit, nous ne voyons pas toujours celui qui se tient près de nous, mais cela ne l'empêche pas d'y être!

Rosaire RaymondDirecteur de la revue "En Route"
10 juillet 2020

Prière de communion spirituelle

À vos pieds, ô mon Jésus, je me prosterne et je vous offre le repentir de mon cœur contrit qui s'humilie en sa petitesse et en votre sainte Présence.

Je vous adore dans le Sacrement de votre Amour, l'ineffable Eucharistie.

Je désire vous recevoir dans la pauvre demeure que mon cœur vous offre.

En attendant le bonheur de la Communion sacramentelle, je désire vous posséder en esprit.

Venez à moi, ô mon Jésus, puisque pour ma part je viens à Vous!

L'amour embrase tout mon être, à la vie à la mort.

Je crois en Vous, j'espère en Vous, je vous aime.

Amen.

(Père James A. Callan, S.J., à Dublin, Irlande, le 28 décembre 1898)

À noter: pour faire la communion spirituelle, il faut être en état de grâce (sans faute grave non pardonnée sur la conscience). Si on a eu le malheur de pécher gravement et que l'on ne trouve pas de prêtre pour se confesser, faire un bon acte de contrition sincère, en ayant la ferme intention de se confesser à un prêtre dès que possible; puis demander à Jésus, s'll nous en juge digne, de venir en nous par la communion spirituelle.

Aucune formulation précise n'est requise pour la communion spirituelle. On peut utiliser une prière toute faite telle que la suggestion ci-haut, ou prier avec nos propres mots. On peut la faire plusieurs fois par jour, à la maison comme à l'église.

Page 3